

**PROCÈS-VERBAL****30^e séance****De la séance ordinaire du****de la législature
2021-2026****Jeudi 19 juin 2025****En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne**

Excusés :

Jean-Claude BÜNZLI
Luis Berardo BORDA
Olivier BOVEY
Gabriel CAMPOS VALENTE
Giovanni DE CESARE
Filomène GARCIA
Christophe HORNUNG
Lionel PISANI
Gabriel RACCIATTI
Daniel SPÖRRI
Christian TRINCA COLONEL

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la 30^{ème} séance, il est 19 :03 heure. Il salue le public, la Municipalité, Madame la Syndic Claudia PERRIN, Madame la Municipale Jennifer DAGON et Monsieur le Municipal Denis FAVRE. Messieurs les Municipaux Patrick OPPLIGER et Blaise JAUNIN arriveront plus tard car ils ont une séance juste avant. Il souhaite également la bienvenue à Madame CACCIA notre boursière qui sera en supporte la Municipalité afin de faciliter la présentation des comptes.

1) Appel

30 Conseillères et Conseillers sur 55 sont présents lors de l'appel. Le quorum est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

34 Conseillères et Conseillers sur 55 sont présents à 20 :15

35 Conseillères et Conseillers sur 55 sont présents à 20 :28

2) Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)
5. Préavis Municipal N°78/2025
Comptes 2024
Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2024.
6. Rapport de gestion de la Commission de Gestion pour l'exercice 2024
7. Préavis Municipal N°81/2025 « Demande de crédit complémentaire au budget 2025 en faveur du FC Romanel »
8. Préavis Municipal N°79/2025 « Demande de crédit complémentaire au budget 2025 pour l'augmentation de la capacité d'accueil de l'UAPE »
9. Préavis Municipal N°80/2025 « Réponse au postulat de M. Daniel Spörri et consorts concernant l'aménagement d'un emplacement Mobility à Romanel-sur-Lausanne »
10. Election de la Commission de gestion pour l'année 2025-2026
11. Election du Président du Conseil communal pour l'année 2025-2026
12. Election du Vice-Président du Conseil communal pour l'année 2025-2026
13. Election des deux scrutateurs du Conseil communal pour l'année 2025-2026
14. Election des deux scrutateurs-suppléants du Conseil communal pour l'année 2025-2026
15. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés.
16. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal.
17. Propositions individuelles et divers.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** demande si quelqu'un souhaite apporter une modification à l'ordre du jour.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** demande une modification à l'ordre du jour en rajoutant un point, « élection à la Commission des Finances suite à la démission de Monsieur Philippe NOËL ». Ce rajout sera au point 11 et cela entraînera un décalage des autres points.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

3) Communications du bureau

- Le Président **Guillaume DERIAZ** rappelle pour les feuilles de présence pour les Commissions permanentes et des Commissions techniques de les transmettre avant ce vendredi 20 juin 2025.
- L'Appareil Swiss Vote pour les votations est arrivé à la Commune et sera opérationnel pour les prochaines votations, dimanche 28 septembre 2025.
- Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** procède à la lecture de la lettre de démission de la COFIN de Monsieur le Conseiller Philippe NOËL.

4) Communications de la Municipalité (Syndique et municipaux)

Modification dans la distribution des dicastères au sein de la municipalité

Faisant suite à la nomination de M. OPPLIGER au CODIR de l'ASIGOS, la Municipalité a pris la décision de le décharger de la Police des constructions qui a été attribuée à M. Favre. Ce changement prendra effet au 1^{er} juillet 2025.

Engagements d'apprenties au Service de l'enfance

Fidèle à sa tradition d'entreprise formatrice, la municipalité a le plaisir de vous annoncer l'engagement, dès le 1^{er} août 2025, de deux apprenties ASE :

- Mme Esmeralda Domingos, à l'UAPE

- Mme Léa Martinez, à la garderie

Crédit d'étude pour la transformation du bâtiment du Rosset

Dans le cadre des études liées à la transformation du bâtiment du Rosset, des sondages et un bilan thermique complet du bâtiment ont été réalisés en plus des travaux projetés dans le préavis 67/2025, approuvé par votre Conseil.

Ces travaux engendreront un dépassement du budget d'environ CHF 12'000,00, soit une augmentation de 8,10 % du coût total. La baisse des honoraires d'autres postes permettront toutefois de limiter cette augmentation.

Adhésion au consortium de vélos en libre-service (VLS) de la région lausannoise

Le 2 juin 2025, la municipalité a adhéré à la convention du projet VLS de la région Lausannoise, initié par Lausanne région. Un appel d'offre va ainsi être organisé pour la création d'un concept unique qui regroupera les communes faisant partie de Lausanne Région et de Région Morges, mais également l'UNIL et l'EPFL.

Date du vernissage de l'exposition du mandat d'étude parallèle pour le projet de complexe scolaire des Esserpys

La date du 28 août 2025 a été fixée pour le vernissage de l'exposition des projets présentés dans le cadre du mandat d'étude parallèle pour le projet de complexe scolaire des Esserpys.

Vol au cimetière de Romanel-sur-Lausanne

Depuis début mai 2025, plusieurs cimetières valaisans et vaudois ont été la cible de vols. Le cimetière de Romanel-sur-Lausanne n'a malheureusement pas été épargné : une colombe en bronze, fixée sur une stèle du jardin du souvenir, a récemment été dérobée. Une plainte pénale a été déposée.

La municipalité renouvelle son appel à la vigilance de tous.

5) Préavis municipal N°78/2025

- a) Comptes 2024
- b) Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2024.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole à Monsieur le Conseiller Simon SCHULE pour la lecture de son rapport. Il précise que la lecture sera faite point par point et la discussion sera ouverte à la fin du rapport également.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHULE** procède à la lecture du rapport.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** prend la parole.

Il souhaite revenir sur la remarque de la COFIN, sur la perte en page 92, soit les CHF 43'475.00 : vous les avez validés, vous avez des éléments, vous avez contrôlé, on vous a donné des pièces, vous avez fait un contrôle croisé le des pièces ou pas ?

Le Président de la COFIN, **Simon SCHÜLE**, explique qu'aucun contrôle croisé n'a été fait avec les pièces.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** reprend la parole.

Il revient également sur la conclusion ; d'après le service financier, on a CHF 42'000.00 qui reste, qui n'auraient pas dû figurer dans le compte de perte, on aurait dû les passer dans un compte d'attente. Il se demande dès lors pourquoi on les fait figurer.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole et explique qu'effectivement c'est une erreur de comptabilisation et ces CHF 42'655.00 devraient passer en 2025 et c'est pour ça qu'ils auraient dû être sur le compte d'attente mais ils seront mis pour 2025.

Monsieur le Conseiller **Philippe MUGGLI** prend la parole.

Il s'exprime concernant les revenus fiscaux, ce n'est pas la première fois qu'on constate une nette augmentation des revenus par rapport au budget. C'est un peu normal, on va dire, mais là c'est quand même CHF 2'000'000.00 de plus et donc plus de 20% supérieur, ce qui est une bonne nouvelle, c'était attendu, ça avait été relevé par la COFIN lors du budget et se projette un peu pour cet automne quand l'arrêté d'imposition pour 2026-2027 va être présenté. Il souhaiterait vraiment que nous soient présentés, tant du point de vue des charges que des revenus, des chiffres qui soient quand même plausibles pour les années futures. Pour les charges, on sait qu'il y a des grosses augmentations qui sont prévues ces prochaines années pour l'ASIGOS. Maintenant, on connaît les plans d'investissement, les chiffres sont connus pour les 5 à 6 prochaines années, il pense donc qu'il est possible de les intégrer dans la planification financière de la Commune. Il a repris le préavis sur l'arrêté d'imposition d' il y a 2 ans et si c'est pas déjà trop tard, il souhaiterait quand même qu'on puisse avoir une perspective un peu plus loin qu'à 2 ans. Il s'agirait donc de remettre à jour une planification financière qui avait été faite il y a quelques années, mais maintenant qu'on a quand même l'arrivée des nouveaux habitants, qui va se stabiliser gentiment, il devrait quand même être possible de faire des projections plus ou moins correctes des revenus fiscaux. Il s'attend donc

vraiment à une présentation cet automne dans le cadre de l'arrêté d'imposition d'une planification financière qui tienne la route

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole.

Il entend tout à fait la remarque de Monsieur le Conseiller Philippe MUGGLI et effectivement on a commencé à travailler les investissements, parce qu'on a une bonne situation aujourd'hui, on va regarder les investissements jusqu'en 2030, c'est vrai que plus les chiffres sont proches de la date d'aujourd'hui plus ils sont justes et puis plus ils s'en éloignent et seront peut-être moins juste. Il y a quand même des gros investissements qu'on connaît mais il faudra quand même garder une réserve et pas se retrouver dans une situation difficile. Il espère pouvoir présenter au Conseil un plan le plus juste possible.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** prend la parole.

Il a deux questions qui se rejoignent.

Concernant l'Auberge de la Charrue, il nous qu'il y a eu des actes de défaut de biens, il imagine que c'est pour la société, mais il aimerait savoir s'il y a eu des poursuites contre des personnes physiques qui était liées également au loyer ?

Il souhaiterait savoir si notre Commune tient un registre des actes de défaut de bien, puisqu'en fait ce sont les impôts qui gèrent tout ça, on sait que c'est une délégation au Canton. Donc le Canton nous avertit lorsque les gens ne sont plus solvables, est-ce que ces actes de défaut de bien sont repris ?

Il est demandé s'il existe un suivi, étant donné que, depuis la modification de la loi, les actes de défaut de biens, autrefois imprescriptibles, sont désormais prescrits après 20 ans. Il est donc possible que des personnes puissent revenir à meilleure fortune sur cette période, même si cela reste rare, mais ces situations peuvent néanmoins survenir durant ces 20 ans.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole.

La société de l'Auberge de la Charrue a été mise en poursuite, il n'y a cependant pas eu de poursuites contre des personnes physiques.

Concernant la 2^{ème} question relative aux ADB (acte de défauts de biens), effectivement le Service des finances a une liste et suit ça régulièrement.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** prend la parole.

Il rebondit sur les remarques de ses 2 préopinants. Monsieur le Conseiller Philippe MUGGLI dit, qu'il y a quand même passablement de variations, ce qui est vrai, cela veut dire qu'il faut qu'on ait quelque chose en acuité, en chiffre, en prévision, en planification, c'est une évidence, il faudra que la CODFIN travaille dessus, je vous le dis en tant qu'ancien président de la COFIN, on en avait déjà parlé, ne serait-ce qu' en regardant la page 88, l'explosion des droits de mutation, ça veut dire qu'on va avoir par effet induit, une augmentation de l'impôt foncier, donc là aussi vous connaissez mon sentiment, mon cheval de bataille et puis je rebondis également sur le propos de notre collègue Thierry Henry, sur le compte de la page 88, compte 9131.81 sur les pertes, chaque année, on constate plus de CHF 100'000.00 francs. Je me suis fait un petit tableau, de 2016 à 2024, entre les personnes physiques et personnes morales, on atteint un montant de CHF 1'000'000.00. Je reviens également sur un sujet qu'on avait aussi évoqué et proposé, COFIN rapport sur compte 22, page 4, qui est de nommer par la Municipalité des délégués, article 152 alinéa 3 LIFD, chargés d'examiner ce que font les offices d'impôts du district et des personnes morales. Je pense que c'est le moment de prendre cette décision. Sur CHF 1'000'000.00, même si on paie quelqu'un, par hypothèse, à CHF 50'000.00 pour aller vérifier cela, on aura largement un retour sur investissement.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole.

Il prend bonne note et va examiner comment il serait possible de mettre en place cela.

Monsieur Le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion sur l'entier du Préavis.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

Il revient sur les généralités ; il constate que les charges du personnel sont CHF 300'000.00 de moins au compte et au budget. À la page 5, il observe que les 6 personnes environ n'ont pas été engagées au service de la petite enfance. Cela explique la différence ? Si cela est bien juste, cela veut dire que c'est CHF 50'000.00 par poste. Cela ne lui paraît pas beaucoup. Y a-t-il d'autres explications peut-être un remboursement des APG ? Plus globalement, comme chaque année, il indique être content, d'avoir un résultat positif de CHF 2'000'000.00 bien que ce chiffre soit comptable. Tous les fonds de réserve se trouvent au bilan passif et n'ont pas d'équivalent de contrepartie en actif, il y aurait pleins de charges qui vont arriver. Il insiste à nouveau pour dire que c'est très bien, il préfère CHF 2'000'000.00 en positif que moins CHF 2'000'000.00 mais tout cela est comptable. Il ne convient pas d'affirmer que la situation est excellente ; elle est satisfaisante, mais elle risque de se détériorer soudainement avec l'ensemble des charges à venir et tout ce qu'il faudra liquider comme fonds de réserve, puisqu'il existe une obligation légale de les liquider, sans pour autant disposer de l'équivalent en liquidités en face.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole.

Il précise concernant les salaires de la petite enfance, que les chiffres sont donnés pour une demi-année.

Monsieur le Conseiller **Philippe NOËL** prend la parole.

En page 58, service médical des écoles, il observe qu'un montant de CHF 1'500.00 figure pour le service dentaire proposé aux 1p. Est-ce que c'est vraiment le cas ? Cela veut-il dire que cette année, on n'a pas utilisé cette somme pour les contrôles dentaires ?

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole et explique que ce sont des subventions accordées pour les orthodontistes. C'est pour les gens qui ont des soucis, ils peuvent en faire la demande afin que la Commune les aide.

Monsieur le Conseiller **Philippe NÖEL** reprend la parole.

Il fait une réflexion à la page 88, toujours sur les encaissements d'impôt, sur le revenu des personnes physiques, en 2023. Il y a eu 300 personnes en plus sur Romanel et il y avait 7,4 millions et puis 7,288 millions en 2024 soit 141'000 en moins. Est-il possible d'expliquer la raison car en 2024 nous devrions avoir plus puisqu'il y a une augmentation de la population ?

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole et explique que la Municipalité est en train d'examiner la raison. Il précise qu'elle se base sur les informations reçues de l'ACI.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** prend la parole.

Il souhaite faire une petite réflexion, à la page 88 sur le compte 4000.02, impôt à la source pour les personnes physiques, ce sont des personnes qui ont un permis B et qui sont simplement imposées à la source. Il suggère à la Municipalité d'envoyer un courrier à ces personnes afin de les informer que s'ils ont une fortune de plus de CHF 50'000.00, ils doivent faire une déclaration complète au service des impôts et souvent il y a un surplus à payer. Il propose son aide en cas de besoin.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend note et de la remarque ainsi que de la proposition d'aide.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** propose de procéder au vote.

- **Les comptes sont acceptés à une large majorité, moins 1 avis contraire et 1 abstention**

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole et remercie pour la confiance, remercie aussi la Commission des finances pour son rapport et également le Service des finances de la Commune qui œuvre pour essayer de mettre les comptes le mieux possible en place.

6) Rapport de gestion de la Commission de Gestion pour l'exercice 2024

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole à Madame la Conseillère **Chloé CORTHESEY** pour la lecture de son rapport.

Madame la Conseillère **Chloé CORTHESEY** procède à l'exposé de points principaux du rapport au travers d'une présentation Power Point.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** prend la parole et explique par rapport à la Commission de Gestion que ses collègues ont fait un gros travail pour faire le rapport de gestion et recommande vivement d'aller lire le rapport, pour ceux qui ne l'ont pas fait, car il y a beaucoup d'informations intéressantes qui ont été données, la présentation PowerPoint nous donne qu'un résumé.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** prend la parole.

Elle aimerait poser une question concernant le centre sportif de Malley. Elle souhaiterait savoir à quelle fréquence, les classes de Romanel, s'y rendent. Elle n'arrive pas à accéder au site au travers du QR code indiqué. La Commune paie la perte à plus de CHF 60'000.00. Elle estime qu'il faudrait quand même que nos classes puissent bénéficier du centre. Elle précise qu'il existe de nombreuses difficultés, ayant connaissance de personnes qui travaillent sur place et qui, souvent, ne parviennent pas à se rendre au centre. Elle suggère qu'il serait peut-être pertinent, si l'accès au centre reste impossible, de réfléchir à la possibilité de réduire la part de la commune dans la dette, tout en s'interrogeant sur la faisabilité de cette démarche et la disponibilité des détails nécessaires.

Sa 2^{ème} question se réfère à la page 27 du rapport, puis une autre question à la page 51, concernant les macarons de stationnement. Elle constate qu'il y a 76 autorisations de stationnement qui ont été établies et dont 32, soit presque le 50%, qui sont octroyées gratuitement au personnel enseignant, au Service de l'enfance et aux membres de la Municipalité. Elle aimerait savoir si cette pratique va se poursuivre quand il y aura le nouveau collège car il y aura beaucoup plus d'enseignants et elle ne trouve pas très correct pour les

autres personnes qui vivent à Romanel ainsi que les entreprises à qui on facture les macarons. Elle trouve injuste de distribuer gratuitement des macarons au personnel enseignant qui a largement les moyens de se les payer.

Elle souhaiterait également savoir pourquoi les membres de la Municipalité ont des macarons sachant qu'ils sont tous domiciliés à Romanel ?

Madame la Syndic **Claudia PERRIN** prend la parole.

Concernant les macarons attribués aux enseignants, la gratuité a déjà été supprimée. Concernant les membres de la Municipalité de Romanel, nous nous rendons dans nos bureaux et bénéficions donc légitimement de macarons de stationnement, ce qui constitue un avantage lié à nos fonctions. Deux places de stationnement sont ainsi attribuées aux Municipaux.

Madame la Municipale **Jennifer DAGON** prend la parole et explique qu'étant donné qu'il s'agit de l'établissement scolaire qui fait le programme, elle n'a pas cette réponse mais elle va se renseigner.

Madame la conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** prend la parole et exprime son regret que la Municipalité n'ait pas profité de la construction du nouveau parking pour y prévoir des places qui leur seraient réservées.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** prend la parole et explique qu'il n'est pas possible de réserver 5 places de parc sur le nouveau parking car il y aurait moins de places pour nos citoyens.

Vote sur l'acceptation du rapport

- **Rapport accepté à l'unanimité**

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** adresse ses sincères remerciements à la Commission de Gestion, soulignant la qualité des échanges et l'excellent contact entretenu avec la Municipalité. Elle exprime également sa gratitude envers l'ensemble des collaborateurs, collaboratrices et chefs de service pour leur importante contribution.

7) Préavis Municipal N°81/2025 « Demande de crédit complémentaire au budget 2025 en faveur du FC Romanel »

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** explique que deux rapports ont été remis par la COFIN ; un rapport majoritaire et un rapport minoritaire. Il donne donc la parole au rapporteur du rapport minoritaire.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** prend la parole et procède à la lecture du rapport minoritaire. (Un résumé est lu)

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole au Conseiller Simon SCHULE pour le rapport majoritaire.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHULE** procède à la lecture de celui-ci.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** prend la parole.

Il se réfère à l'article 73 du règlement du Conseil communal afin de premièrement débattre de l'entrée en matière par rapport à ce préavis, qui comme vous l'avez entendu, ne correspond plus à la situation actuelle et potentiellement plus non plus à la situation lors de l'assemblée extraordinaire générale du FC Romanel. Il estime qu'il est important de faire les choses dans l'ordre et d'avoir une situation claire. Selon lui, le Conseil devrait d'abord voter l'entrée en matière ou pas de ce préavis et recommande de ne pas entrer en matière. Par ailleurs, ce préavis véhicule une perception défavorable vis-à-vis des autres associations, puisqu'il laisse entendre que, si elles devaient rencontrer des difficultés, elles seraient également en droit de solliciter des aides sur la base de données non vérifiées.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** procède à la lecture de l'article 73 du règlement.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion uniquement sur l'entrée en matière ou non du préavis.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

Il reconnaît qu'il y a beaucoup de choses qui vont changer et que l'assemblée générale extraordinaire du foot aura lieu lundi prochain, pas dans 6 mois. Il souhaiterait quand même qu'on entre en matière pour qu'on puisse discuter, surtout sur le 50^{ème} du club, il a quelque chose à dire à ce propos. Il sera ensuite possible de se référer à l'article 79 du règlement du Conseil communal qui permet le renvoi du préavis à la prochaine séance. Si l'entrée en matière est acceptée, il sera possible de discuter des 2 rapports. De surcroît, il y a quand même 2 ou 3 choses à dire au sujet du préavis comme il a été fait.

Monsieur le Conseillers **Nathan VANNAY** prend la parole.

Il trouve assez incroyable de vouloir voter l'entrée en matière du préavis et ensuite de le renvoyer à la session d'après, en sachant que le renvoyer à la session d'après, aucun changement sur le préavis ne pourra être fait et devra être représenté tel quel. De son avis, il n'y a aucun sens, aujourd'hui, d'entrer en matière sur ce préavis car il y a beaucoup de choses qui ont évoluées, qui ont changées et il encourage le FC Romanel à réévaluer leur situation et revenir avec des choses concrètes auprès de la Municipalité pour demander des subventions selon la situation quand elle sera plus claire. Il recommande donc de ne pas entrer en matière sur ce préavis.

Vote pour l'entrée en matière

Le Président **Guillaume DERIAZ** rappelle qu'il y a actuellement 34 votants sur 55 car le Président ne vote pas.

14 oui, 17 non, 3 abstentions

- **Pas d'entrée en matière.**

8) Préavis Municipal N°79/2025 « Demande de crédit complémentaire au budget 2025 pour l'augmentation de la capacité d'accueil de l'UAPE»

Le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole au rapporteur de la Commission des Finances.

Monsieur le Conseiller **Philippe NOËL** procède à la lecture du rapport.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion sur ce Préavis.

Madame la Conseillère **Aurélie FAYET** prend la parole.

Elle souhaite juste rebondir sur la lecture du rapport et désire préciser que cela ne répond pas à la demande, il y a juste 36 places et les 36 places sont occupées. La demande est beaucoup plus importante que ça, elle estime que c'est déjà un très bon point si on arrive à ouvrir des places supplémentaires car de plus en plus de familles ont des difficultés le matin avec les horaires, on ne pas laisser les enfants seuls à partir de 07h00 du matin et aller travailler. Elle exprime son soutien au préavis, tout en insistant sur la nécessité de rester vigilants, car la demande actuelle n'est pas satisfaite, notamment durant les périodes de 12h00 et de l'après-midi.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** procède à la lecture des conclusions du Préavis.

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal N°79/2025 adopté en séance de Municipalité du 12 mai 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'accepter le préavis municipal N°79/2025 tel que présenté ;
2. D'accorder un crédit complémentaire total de CHF 8'245.00 au budget de fonctionnement 2025 pour l'augmentation de la capacité d'accueil de l'UAPE.

- **Le préavis est accepté à l'unanimité**

Madame la Municipale **Jennifer DAGON** prend la parole et remercie pour ce vote.

9) Préavis Municipal N°80/2025 « Réponse au postulat de M. Daniel Spörri et consorts concernant l'aménagement d'un emplacement Mobility à Romanel-sur-Lausanne »

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole au rapporteur de la Commission.

Monsieur le Conseiller **Lucas HOSER** procède à la lecture de celui-ci.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

Il demande des éclaircissements concernant l'ancienne place Mobility qui avait été supprimée, indiquant qu'il ne se rappelle plus la raison de cette décision.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** prend la parole et explique qu'effectivement à l'époque il y avait une voiture Mobility mais que le service a été arrêté en raison de son coût élevé pour la Commune, laquelle devait combler les déficits générés. Maintenant c'est une autre époque et il y a deux possibilités, parrainage et investisseur. La possibilité investisseur veut dire que les coûts sont à la charge de ce dernier, donc Mobility, le choix du modèle lui appartient aussi. La situation diffère, notamment par rapport au parrainage ou à la transmission de statistiques d'utilisation. Si Mobility agit seule en tant qu'investisseur, la Commune se contente de mettre

une place de parc à disposition et tout le reste est pris en charge par l'entreprise, qui ne fournit pas de statistiques, car elle gère l'ensemble du dispositif. En ce qui concerne la durée du contrat, celle-ci n'a pas encore été précisément définie. Dans les deux cas, il est nécessaire de fournir une place de stationnement ainsi que l'équipement associé, notamment une borne électrique.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** procède à la lecture des conclusions du Préavis.

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le rapport municipal N°80/2025 adopté en séance de Municipalité du 12 mai 2025
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- de dire qu'il est ainsi répondu au postulat déposé par M. Daniel Spörri et consorts concernant l'aménagement d'un emplacement Mobility à Romanel-sur-Lausanne
- **La réponse est acceptée à l'unanimité**

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** prend la parole.

Elle exprime sa gratitude pour les échanges qui ont eu lieu avec la Commission. Elle souligne que ces discussions sont particulièrement intéressantes et indique que la Municipalité va s'efforcer de progresser afin de trouver une place de parc disponible, probablement à proximité de la gare.

10) Election de la Commission de gestion pour l'année 2025-2026

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** prend la parole et explique qu'il laisse sa place au Vice-Président Monsieur Romain BIRBAUM pour ce point 10 à l'ordre du jour.

Madame la Conseillère **Chloé CORTESY** prend la parole, propose la candidature de notre Président actuel Monsieur **Guillaume DERIAZ**.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole pour le PLR propose **Thierry HENRY** qui est déjà dans la commission de gestion et souhaite refaire une année supplémentaire.

Madame la Conseillère **Saranda BAJRAMI** prend la parole pour 1032 Notre village, elle présente **Luna ANGELINO** qui est déjà membre de la Commission de Gestion. De retour de façon définitive à Romanel-sur-Lausanne, elle pourra s'investir d'avantage au sein de cette Commission.

Monsieur le Conseiller **Romain BIRBAUM** prend la parole. Pour l'Entente Indépendante de Romanel-sur-Lausanne, il présente Monsieur le Conseiller **Jean-Claude HOSER** qui a également fait partie de la Commission de gestion et souhaite se représenter pour une année supplémentaire.

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** demande s'il y a d'autres propositions car il rappelle que la Commission doit être à cinq membres.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidats, ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

- Actuellement, il y a moins de candidats que de postes disponibles donc ces personnes sont tous acceptées dans cette Commission de gestion.

11. Election complémentaire à la Commission des Finances

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole et demande une suspension de séance car le groupe PLR n'était pas au courant de la démission de Monsieur Philippe NOËL et n'a pas pu se préparer.

Après la suspension de la séance, le Président **Guillaume DERIAZ** attend les propositions.

Monsieur le Conseiller **Romain BIRBAUM** prend la parole. Pour l'Entente Indépendante de Romanel-sur-Lausanne, il propose la candidature de Monsieur le Conseiller Phonesanook PHENGRASAMY et procède à une rapide présentation du Conseiller.

- **Monsieur le Conseiller Phonesanook PHENGRASAMY est accepté d'office à ce poste car aucun autre candidat se présente.**

12. Election du Président du Conseil communal pour l'année 2025-2026

Madame la Conseillère **Evelyne GERVAIX** prend la parole au nom de l'Entente Indépendante de Romanel-sur-Lausanne et présente la candidature de Monsieur le Vice-Président Romain BIRBAUM.

Madame la Conseillère **Evelyne GERVAIX** procède à une brève présentation de Monsieur le Vice-Président Romain BIRBAUM.

Vote à bulletin secret

- **Monsieur Romain BIRBAUM est élu Président du Conseil communal 2025-2026 avec 33 voix, 1 non valable et 1 voie éparse sur 35 voix.**

13. Election du Vice-Président du Conseil communal pour l'année 2025-2026

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** prend la parole. Au nom du PLR, il propose Monsieur le Conseiller Henri PISANI. Monsieur le Conseiller Thierry HENRY souhaite quand même faire une brève présentation celui-ci bien que les Conseillères et Conseillers le connaissent. Il encourage à voter pour Monsieur Henri Pisan.

Vote à bulletin secret

- **Monsieur le Conseiller Henri PISANI est élu Vice-Président du Conseil communal avec 24 voix, 1 non valable, 6 bulletins blancs et 4 voies éparées sur 35 voix.**

14. Election des deux scrutateurs du Conseil communal pour l'année 2025-2026

Monsieur le Vice-Président **Romain BIRBAUM** prend la parole. Il propose pour l'Entente Indépendante de Romanel-sur-Lausanne Madame la Conseillère Evelyne GERVAIX, actuellement déjà scrutatrice du Bureau et procède à une brève présentation de celle-ci.

Monsieur le Conseiller **Romain CORTHESEY** prend la parole. Pour Romanel Libre, il présente Chloé CORTHESEY et procède à une rapide présentation de celle-ci.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** propose pour le PLR, Monsieur le Conseiller Pascal MEYLAN actuellement déjà scrutateur.

Madame la Conseillère **Evelyne GERVAIX** prend la parole et propose que les deux scrutateurs-suppléant, Messieurs Simon LOB et Serge ROMANENS, prennent les votes puisqu'elle est candidate à ce poste.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** explique qu'il y a plus de candidats que de postes disponibles et indique que nous devons passer au vote à bulletin secret.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole et rappelle qu'il est possible de voter pour aucune personne ou mettre deux noms mais pas trois.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** explique qu'au 1^{er} tour il faut la majorité absolue à savoir 18 sur 35. S'il y a deux personnes qui obtiennent la majorité, ça sera terminé sinon s'il y a un 2^{ème} tour ça sera à la majorité relative.

Pour le 1^{er} tour, Madame la Conseillère **Evelyne GERVAIX** passe avec **27** voix

Pour le 1^{er} tour, Monsieur le Conseiller **Pascal MEYLAN** passe avec **23** voix

Pour le 1^{er} tour, madame la Conseillère **Chloé CORTHEZY** a obtenu **11** voix.

- **Les 2 scrutateurs actuels sont réélus au poste de Scrutateur.**

15. Election des deux scrutateurs-suppléants du Conseil communal pour l'année 2025-2026

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** au nom du PLR propose la candidature de Monsieur le Conseiller Serge ROMANENS qui est actuellement déjà scrutateur-suppléant.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHÜLE** prend la parole. Pour le Parti Socialiste, il propose la candidature de Monsieur le Conseiller Simon LOB qui est actuellement déjà scrutateur-suppléant.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** explique selon l'article 12, alinéa 2 du règlement, l'élection de candidature au poste de scrutateurs et scrutateurs-suppléant, lorsque le nombre

de candidats est égal au nombre de postes disponibles l'élection peut se faire tactiquement, mention est faite au Procès-Verbal.

- Les deux scrutateurs-suppléant sont réélus pour une année supplémentaire.

16. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés.

Aucune.

17. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

L'assemblée intercommunal de l'ASIGOS à Prilly a eu lieu la veille au soir. Monsieur Patrick OPPLIGER a été assermenté au CODIR. Le CODIR se compose désormais de six membres. Le règlement du Conseil intercommunal a également été adopté, il doit être encore être ratifié par les services de l'État. Les statuts et règlements sont désormais à jour.

L'ensemble du Bureau du Conseil Intercommunal a également été réélu, y compris les représentants de Romanel. Monsieur le Conseiller Jean-Claude PISANI demeure Vice-Président et l'ensemble de la Commission des Finances et de Gestion ainsi que le Président ont également été réélus jusqu'à la fin de l'année prochaine.

18. Propositions individuelles et divers.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHÜLE** prend la parole et demande s'il est possible de régler pour la prochaine fois le micro au fond, celui de la Municipalité car il fait des sifflements assez intenses et désagréables.

Madame la Conseillère **Carole HENRY** prend la parole. Elle a un point concernant le bruit lors des manifestations à Prazqueron, à l'extérieur le dimanche. Elle a une demande à formuler, bien qu'une réponse ait déjà été reçue de Monsieur Nicolas RAY, secrétaire Municipal, il est demandé que soit prise en considération la situation des habitants autour de Prazqueron, où des autorisations de manifestations extérieures entraînent des niveaux sonores largement excessifs pour un dimanche. Il est souhaité que des mesures soient prises pour que cela ne se reproduise plus. L'appel à la gendarmerie n'est pas possible, les organisateurs disposant d'une

autorisation de la Municipalité, mais il est néanmoins souligné que cette situation contrevenait à plusieurs points du règlement de la police communale.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** prend la parole.

Effectivement, il est reconnu qu'une réponse a déjà été transmise et la Municipalité exprime ses regrets. Les organisateurs ont obtenu l'autorisation, cependant cela ne les dispense pas de respecter le règlement, et la situation sera examinée avec attention. Concernant la gendarmerie, il est rappelé qu'il ne faut pas hésiter à la solliciter en cas de besoin.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole.

Il précise que, d'un point de vue technique, la sonorisation à Prazqueron est limitée à 90 décibels, ce qui constitue le seuil maximal autorisé. Des sonomètres ont été budgétisés pour l'année prochaine. Toutefois, lors du dimanche concerné, la société présente utilisait sa propre sonorisation. Dans cette situation, les seules solutions envisageables étaient de solliciter la police ou de demander l'arrêt de la musique.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** prend la parole.

Il exprime le souhait de savoir s'il existe des informations, même partielles, que la Municipalité pourrait partager concernant le rapprochement entre le LEB, le MBC et Travys. Il souligne que, jusqu'à présent, les nouvelles sont principalement obtenues par voie de presse plutôt que par le Conseil ou les membres qui y siègent. Il s'inquiète également du nombre d'années durant lesquelles le LEB et le TL ont été soutenus financièrement pour couvrir leurs déficits. Il s'interroge ainsi sur la présence d'éventuels risques à craindre, sur l'état d'avancement du dossier ou sur la possibilité d'obtenir davantage d'informations, ou bien si le sujet est encore à l'étude.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole.

Il remercie pour la question et confirme que le sujet est en discussion depuis un certain temps. Il précise que cette démarche émane d'une demande de l'OFT et du Canton. Il indique qu'il va retrouver la présentation et reviendra vers le Conseil avec les informations complémentaires..

Madame la Conseillère **Évelyne GERVAIX** prend la parole et procède à la lecture d'un texte pour remercier le Président sortant, Guillaume DERIAZ, pour ces 2 années passées au Bureau et un présent lui est remis de la part de ce dernier.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** remercie le Conseil en général, le Bureau, les Commissions, les Conseillers et la Municipalité. Ces deux années étaient enrichissantes et il encourage le futur président à vivre cette belle expérience. Il remercie également tout le monde pour leur patience.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** reprend la parole concernant le foot, soulignant que le sujet le concerne en tant que Président du 50^{ème} anniversaire. Il souhaite que le décompte qu'il a transmis soit présenté, celui-là même que la Municipalité aurait pu consulter si quelqu'un s'était rendu à l'assemblée générale du 4 décembre 2024. Il précise que le 50^{ème} n'a pas occasionné de perte et qu'ainsi, ce qui a été écrit dans le préavis, rappelons-le, document public, constitue une attaque indirecte à ma personne. Il demande que cette mention soit corrigée dans le prochain préavis et souhaite que les prochaines communications du Romanel Info, il soit précisé que ce n'est en aucun cas le 50^{ème} qui a fait causer un déficit au FC Romanel. À la demande de Monsieur le Conseiller Jean-Claude PISANI, le décompte est affiché.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole.

Pour répondre à la question de Monsieur le Conseiller Henri PISANI, le Conseil des communes a été fondé au début de la législature en 2022. Le programme de législature du Canton qui préconisait un rapprochement de ces compagnies ferroviaires. Les premières discussions ont eu lieu en 2023, année où le LEB a confié sa gestion opérationnelle durant 10 ans aux TL. Celle-ci s'est prolongée à la fin de l'année 2025. En 2024, le Canton de Vaud ainsi que l'OFT ont décidé de mandater une étude indépendante pour clarifier dans quelle ensemble les TL et le LEB ou MBC, Travys et le LEB pourraient intégrer ce chemin de fer. Le Conseil des communes a reçu cette information, qui était classée confidentielle, ce qui explique pourquoi elle n'a été communiquée que récemment. D'ailleurs, les membres du Conseil des communes ont appris cette nouvelle seulement quelques minutes avant l'assemblée du LEB la semaine précédente, moment où cela est devenu officiel. Désormais, des travaux doivent démarrer et des rapprochements sont en cours entre les différents conseils d'administration afin d'identifier les synergies possibles, bien que la tâche soit complexe. La stratégie préconisée par le Canton de Vaud et l'OFT vise à constituer deux entreprises fortes parmi les dix existantes dans le Canton : l'une pour le nord-ouest vaudois et le Gros-de-Vaud, l'autre pour l'agglomération lausannoise. Les objectifs sont d'atteindre une taille suffisante pour relever les défis à venir et d'accroître l'attractivité sur le marché. C'est ce qui a été annoncé à ce jour concernant cette fusion. Il reste désormais à attendre les avancées des travaux des conseils d'administration et, normalement, du conseil d'économie. C'est dans ce cadre que ces informations ont été partagées, tout en demandant l'indulgence de l'auditoire. En principe, à la même période l'année prochaine, une assemblée générale devrait précéder celle du LEB, de sorte que les informations puissent être communiquées avant l'assemblée générale. Un conseil des communes devrait théoriquement se tenir le 18 juin 2026, l'assemblée générale étant prévue le 22 juin, un lundi, ce qui a son importance pour la Municipalité et les autres parties concernées. Toutefois, la date précise à laquelle davantage d'informations seront disponibles ne peut pas encore être communiquée. Espérant avoir répondu, même de façon partielle, à la question posée, il n'est malheureusement pas possible d'en dire plus à ce stade.

Madame la Conseillère **Aurélié FAYET** prend la parole.

Elle a une question concernant les travaux au Chemin de Fontany qui durent depuis un certain temps à la hauteur du chemin de l'Orio et qui s'étalent de plus en plus en direction du chemin de Cousson. Elle considère que la situation devient de plus en plus dangereuse : il n'est plus possible de sortir du Chemin de l'Orio pour prendre à gauche, il faut donc remonter et

emprunter un autre accès. Cependant, il y a systématiquement des véhicules qui arrivent du contournement sur le Chemin de Fontany et qui ne respectent pas toujours le premier feu additionnel installé pour les travaux. Ils effectuent un zigzag sur le Chemin de l'Orio pour se réinsérer et attendent ensuite devant les feux du carrefour du Raffort. La situation est donc assez préoccupante. Il y a eu récemment des échanges à ce sujet sur l'un des sites, il me semble sur Facebook Romanel la semaine dernière, et de nombreux habitants du village s'en plaignent. Elle souhaite savoir quelles sont les raisons de ces travaux et combien de temps ils vont encore durer.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole.

En effet ces travaux nous ont interpellé, avec le Service technique, nous avons adressé deux courriels au Service de l'eau de Lausanne. La première réponse à la fois technique qui et en partie politique, présente des excuses pour le retard, expliquant que le planning initial a été perturbé par un manque de personnel principalement en raison des diverses manifestations organisées à Lausanne. Il est important de préciser que la configuration actuelle du chantier, bien qu'elle soit contraignante, s'est avérée indispensable pour permettre d'effectuer des tests de pression ainsi que la désinfection de la conduite. L'eau étant considérée comme une denrée alimentaire, il n'est malheureusement pas possible de refermer la tranchée immédiatement : des contrôles rigoureux de pression et désinfection des tuyaux doivent être réalisés, conformément aux exigences en matière de sécurité alimentaire.

Pour la deuxième réponse, le chantier a malheureusement subi un retard en raison des jours fériés du mois dernier, lesquels ont interrompu les interventions prévues. De plus, des ajustements techniques imprévus ont dû être réalisés sur le site, ce qui a également prolongé les délais. Les équipes restent pleinement mobilisées pour avancer dans les meilleurs délais tout en veillant à garantir la sécurité des usagers et les riverains. Une signalisation adéquate a été mise en place et une vigilance particulière est apportée au balisage ainsi qu'à la sécurisation du périmètre. La fin des travaux est prévue pour la semaine prochaine, selon la réponse communiquée la semaine passée.

Monsieur le Conseiller **Romain CORTHESEY** prend la parole.

Lundi dernier, Messieurs Jean-Claude PROGIN, Luis Berardo BORDA, François Morier, Giovanni DE CESARE, et lui-même ont reçu un mail de la part de Monsieur le Municipal Blaise JAUNIN, rappelant la convocation en tant que membre d'une Commission ad hoc pour une séance d'information prévue le soir même à 19h00 au Mont-sur-Lausanne. Cette convocation ne leur est cependant jamais parvenue précédemment. S'il prend la parole ce soir, c'est pour faire part de leur étonnement, car aucun des membres cités n'avait reçu d'information précédemment. Ils souhaitent comprendre pourquoi cela n'avait pas été communiqué plus tôt puisque ce soir-là, seul Monsieur Luis BORDA était présent à la soirée et leur absence avait été remarquée, aucun membre n'ayant pu se libérer après avoir appris la tenue de la séance seulement le lundi matin.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** prend la parole et explique qu'il y a effectivement eu une confusion entre le Bureau, la Municipalité et le Greffe. Il reconnaît que le suivi du dossier n'a pas été optimal : le Bureau a bien nommé cette Commission, sauf erreur en début

mai, mais la suite n'a pas été assurée correctement. Bien que la date ait été fixée, il subsistait une incertitude quant à la personne chargée d'informer la Commission. Il exprime ses regrets à ce sujet et assume la responsabilité de ce fait. Il assure que d'avantage de vigilance sera accordée à l'avenir afin d'éviter que cette situation ne se reproduise plus.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHÜLE** prend la parole.

Il a fait partie en 2022 de la Commission Technique relative au préavis municipal N° 22 /2022 « Convention intercommunale relative à l'étude et à la réalisation de la galerie Broye ». Il y a également eu une confusion concernant les invitations : lui-même avait été convoqué à une séance à Renens, à laquelle étaient également invités d'autres municipaux et syndics des communes voisines. Il avait fait de son mieux pour représenter la Commune et soulever des questions de réflexion en lien avec Romanel. Il avait demandé à ce qu'un processus plus structuré soit mis en place concernant l'organisation, afin de garantir une procédure claire et d'éviter tout malentendu entre le Bureau, le secrétariat municipal et la Municipalité. Selon lui, il serait plus logique que cette responsabilité soit confiée aux professionnels, aux personnes présentes sur le long terme, plutôt qu'au Bureau du Conseil, pour s'assurer que toutes les informations soient correctement transmises et qu'il n'y ait pas de couac. Il demande s'il est prévu de prendre des mesures pour éviter que cette situation ne se reproduise.

Monsieur le Conseiller Luis Berardo BORDA lui a fait un rapport un peu plus détaillé. Selon ce dernier, un peu plus de 80 personnes étaient présentes lors de la réunion, représentant sept communes chacune accompagnée de la quasi-totalité de sa commission ainsi que d'un ou plusieurs municipaux. Le délai pour la remise du rapport final était le 4 juillet 2025, ce qui rendait la participation à ce processus consultatif pratiquement impossible pour notre Commune. Les communes étaient invitées à poser des questions et à formuler des remarques concernant le projet.

Il s'agit d'une association intercommunale chargée de la gestion des eaux usées, sujet sur lequel Monsieur le Municipal Blaise JAUNIN pourrait fournir davantage d'informations.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole.

Effectivement, il semble qu'il y ait eu un déficit de communication entre le Bureau et la Municipalité, car la convocation émanant du Comité de direction de l'AGEV a été transmise au Bureau le 20 mai dernier lors d'une séance avec celui-ci. Il a alors été rappelé au Bureau de nommer une Commission et en procédant à cette nomination, il leur incombait de s'assurer :

1 : conformément à ce qui était marqué sur la convocation de choisir la date du 16 juin

2 : choisir les membres en fonction de leur disponibilité ce soir-là

Tout cela pour indiquer que la présence des membres de la Commission était requise le 16 juin au Mont-sur-Lausanne, ce qui, semble-t-il, n'a pas été respecté. Il précise avoir simplement adressé un rappel le lundi matin, pensant retrouver l'ensemble des membres, puisque la Commission a été nommée et que certains étaient présents. Cela n'a toutefois pas eu lieu et il ignore la raison. Il ajoute avoir ressenti une certaine colère et, dès le matin, avoir pris l'initiative avec ses collègues et le Greffe municipal pour :

- 1 : proposer à cette Commission des nouvelles dates
- 2 : proposer à cette Commission une séance d'information avec le Comité de direction
- 3 : qu'elle puisse, comme les autres, avec un délai effectivement un peu raccourci de 5 jours, pouvoir donner leur rapport le 4 juillet prochain

Il rappelle que les autres commissions se sont réunies lundi, mardi et mercredi ; le déficit d'informations se calcule en 4 à 5 jours pas plus. D'autre part, ils s'attendaient à ce que des difficultés surviennent dans une commune ou une autre, pas nécessairement celle-ci. C'est pourquoi il est envisagé que le délai du 4 juillet puisse être repoussé d'une semaine, voire de dix jours.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

Afin d'éviter ce genre de situation, il avait été convenu en début de législature, et même lors des législatures précédentes, que lors de la nomination d'une Commission, le chef de groupe concerné recevrait les informations relatives à l'appartenance à cette Commission, au préavis ainsi qu'au rôle de celle-ci. Il souligne qu'il ne sait pas s'il y a un représentant du PLR, mais que, pour leur part, ils n'étaient même pas informés de la création d'une nouvelle Commission.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** rappelle que ce n'était pas une Commission du Conseil communal.

Monsieur Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole et rappelle que c'était une Commission intercommunal et que les Commissions sont nommées par le Bureau.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole et précise qu'il n'avait pas compris que la Commission était intercommunale, soulignant qu'il s'agit d'une structure différente.. Il exprime, au nom des chefs de groupe, la demande suivante : pour les Commissions du Conseil communal, il souhaite que le Président ou la Secrétaire transmette le nom du premier de liste, accompagné des noms des personnes nommées ainsi que du nom du préavis, et non simplement son numéro.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** prend la parole pour remercier Monsieur le Municipal Patrick OPPLIGER, exprimant sa compréhension quant au fait que ce dernier ait pu être quelque peu bousculé, placé devant le fait accompli et peut-être pas en position ou en capacité de réagir comme il l'aurait souhaité. Il déclare rester un peu sur sa faim, espérant que Monsieur OPPLIGER aurait davantage à partager à l'avenir, afin que le Conseil puisse le soutenir ou, le cas échéant, s'y opposer. Il a fait part de sa grande frustration liée au sentiment que, dans le cadre communal, la Commune a toujours joué le jeu en apportant son appui, ses

commentaires ou son aide ; or, il lui semble que toutes ces années d'investissement et de discussions ont été balayées d'un revers de main, ce qui est particulièrement frustrant. Il exprime le souhait que Monsieur OPPLIGER ne subisse pas trop les conséquences de cette situation.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole.

Il est compréhensible que le Conseil des communes soit actuellement en train de revoir son mode de fonctionnement. Les membres éprouvent une grande frustration, car il leur arrive d'être consultés, mais ont le sentiment que, lorsque la Municipalité présente un projet, leurs avis ne sont pas pris en compte. C'est pour cette raison que, comme l'a indiqué la Commission de Gestion, des efforts sont en cours afin d'améliorer l'efficacité du Conseil, même si celui-ci ne détient aucun pouvoir décisionnel. Les membres s'efforcent tout de même de représenter au mieux leur commune, notamment concernant la ligne du LEB. Il convient également de rappeler qu'il y aura des travaux dans le village, liés au LEB ; il est espéré que chacun a reçu les informations nécessaires, et dans le cas contraire, il est possible de les consulter sur le site internet de la commune, au bureau technique. L'été s'annonce difficile.

Madame la Conseillère **Aurélie FAYET** prend la parole.

Elle constate, en consultant le site internet de la Commune, sur la page dédiée au Conseil communal et à la liste des membres de la Commission de l'AJENOL, que le nom de son prédécesseur, Madame Martina FANTIN, y figure toujours alors que je l'ai remplacée il y a plus d'une année. Elle demande, lors de la prochaine mise à jour de la liste, que cette modification soit prise en compte.

Madame la Conseillère **Diane GEORGES** demande à la Municipalité ce qu'il adviendra des places publiques situées près de la gare, lesquelles ont disparu à la suite des travaux du passage sous-voie. Elle souhaite savoir si de nouvelles places seront recrées ou si elles ne le seront pas.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** indique qu'il y aura à nouveau des places de stationnement, des emplacements pour vélos ainsi qu'un écopoint.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

Au chemin des Terreaux, il est souhaité d'instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h, voire 20 km/h, en raison de la circulation de camions. Au chemin du Taulard, des problèmes sont signalés avec des motards. Étant donné que les membres sont assermentés, la question se pose de savoir s'ils ont le droit de les bloquer. Il semble que ces motards viennent de la commune voisine, mais leur conduite est jugée dangereuse.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** indique qu'il s'agit d'une équipe bien identifiée, originaire d'une commune située au nord de Romanel et se dirigeant vers Renens. Elle précise que la gendarmerie est saisie du dossier et qu'une enquête a été ouverte.

Monsieur le Conseiller **François STUDER** prend la parole concernant le bruit signalé à

Prazqueron.

La question de la sonorisation, qu'elle soit bloquée ou non, atteignant 90 décibels, se pose, d'autant plus qu'il y a trois parois à disposition, formant une véritable caisse de résonance, et même à 90 décibels, cela risque de ne pas suffire. Il s'agit maintenant de savoir, pour Madame HENRY, qu'elle peut consulter le programme et, si elle constate que l'événement a lieu le week-end, inviter son mari à partir ailleurs en Suisse durant cette période. Il s'agit d'une société locale qui doit pouvoir vivre et exercer son activité, d'autant plus que cela n'a lieu qu'une fois par an.

Monsieur le Conseiller **Maxime SABY** prend la parole et souhaite revenir sur la discussion concernant l'organisation de cette Commission, au sein de laquelle toutes les personnes du Conseil qui auraient dû participer n'ont pas pu être présentes. Il exprime sa surprise face à la réponse de Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN**, estimant que, si l'organisation de son côté consistait à réunir un groupe, il lui incombait de s'assurer que ce groupe soit effectivement réuni et que ses membres soient présents. Selon lui, il n'est pas juste de faire porter la responsabilité de l'absence à la réunion à l'ensemble du Conseil. Il rappelle avoir lui-même connu, en tant que premier de liste d'une Commission Technique, la difficulté de rassembler un groupe, notamment durant les périodes de vacances, soulignant ainsi l'importance d'être plusieurs pour organiser ce type de démarches.

En ce qui concerne la subvention au FC Romanel, il s'agit d'un club de football de la commune, portant son nom, qui traverse actuellement des difficultés. Ce club, animé depuis toujours par des bénévoles, fait face à un problème important. Une Commission minoritaire semble s'être prononcée pour ne pas accorder la totalité de la demande de CHF 30'000.00, mais plutôt pour trouver une solution moins coûteuse permettant déjà au club de tenir quelques mois supplémentaires. Il est reconnu que la gouvernance au sein du club est actuellement défaillante, mais il demeure le club de Romanel, offrant un service à 66 jeunes licenciés originaires de la commune. Il appartient donc à la Municipalité de trouver une solution ou une forme d'aide à apporter. Il apparaît important d'accompagner le club, car il s'agit d'un service destiné à la jeunesse et à la population, et la Municipalité ainsi que l'ensemble de la commune doivent assumer leurs responsabilités à cet égard.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** précise probablement s'être mal exprimé précédemment et souhaite clarifier ses propos. Il indique que la direction de projet a sollicité les 16 communes concernées par la création de la nouvelle AGEV, en leur demandant de charger leurs Conseillers communaux et le Bureau du Conseil de constituer une Commission pour chaque Conseil communal. La Municipalité a reçu une lettre de la direction de projet précisant les dates de séances, à savoir les 16, le 17 et le 18 juin 2025, et a transmis ces informations au Bureau du Conseil, en lui demandant de nommer des membres du Conseil représentatifs de l'ensemble des partis, en veillant à ce que ces membres soient présents le 16 juin, date de la séance de présentation destinée aux petites communes, qui se tenait au Mont-sur-Lausanne. Deux autres séances étaient prévues, l'une à Lausanne et l'autre à Renens. Il souligne qu'il aurait pu contacter individuellement chaque membre pour s'assurer que le Bureau du Conseil avait bien rempli sa mission, mais il ne sait pas si cette démarche aurait été bien accueillie. Il reconnaît que des situations de ce type peuvent survenir, rappelle que la Municipalité a anticipé en proposant cinq dates différentes et se dit certain qu'au moins l'une d'elles conviendra aux membres, ce qui permettra de résoudre le problème.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** souhaite obtenir une clarification concernant la Commission en question. Elle exprime le désir de comprendre si cette Commission, étant consultative, relève bien de la compétence de la Municipalité. Selon elle, cela avait déjà été le cas auparavant, lorsque la Municipalité avait convoqué une Commission pour une raison dont elle ne se rappelle plus. Elle rappelle que le rapport émanant de la Commission est remis à la Municipalité et non au Conseil communal, ce qui, d'après elle, confirme la compétence municipale en la matière. Elle estime que si une erreur s'est produite, cela n'est pas grave, mais selon elle, une Commission consultative relève de la compétence de la Municipalité et non du bureau.

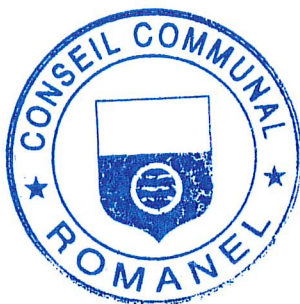
Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole.

Il indique qu'il s'agit effectivement d'une Commission consultative pour créer les statuts et le préavis qui sera soumis au Conseil communal. Cela étant censé être interne à la Commission consultative, cette Commission va plancher sur les statuts et sur le préavis qui sera soumis aux 16 communes, aux 16 Conseillers communaux, ensuite les recommandations de cette Commission seront discutées en plénum avec toutes les Commissions de toutes les 16 communes et ensuite cela sera transmis pour validation et ensuite cela reviendra à la Municipalité qui vous présentera un préavis. Ce processus est relativement long.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** remercie le Bureau pour le présent et remercie toutes les Conseillères et Conseillers pour leur bonne humeur pour son dernier Conseil.

Guillaume Deriaz

Président du Conseil



Afrodite Ismajli

Secrétaire

*Séance levée à 22 :23
Romanel, le 19 juin 2025*

Prochaine séance :
Jeudi 18 septembre 2025